

# 135

## Commission permanente

### Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme QUILAN

48057

32 - Personnes âgées

#### Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 27 avril, 12 octobre, 7 décembre

2020, 10 février, 26 avril, 15 novembre, 6 décembre 2021, 2 février, 25 avril, 29 août, 21 novembre et 5 décembre 2022 ;

## Expose :

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine a inscrit dans son programme coordonné (2019-2023), les axes thématiques prioritaires sur lesquels elle souhaite que les acteurs locaux s'investissent et développent des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et / ou leurs aidants.

Comme chaque année, elle a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre d'actions de prévention dont l'objet est de faire émerger, renforcer et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans ces thématiques prioritaires et permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés.

Cet appel à candidatures est commun avec celui des caisses de retraite (association inter-régime "Pour bien vieillir Bretagne"), celui du Département et celui de l'Agence régionale de santé.

La Conférence des financeurs vient d'examiner les dossiers reçus dans ce cadre et a décidé d'accompagner les projets figurant dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 1.443.336 €.

Une convention sera rédigée avec les structures dès lors que le montant financier qui leur sera attribué est supérieur à 23 000 €.

## Décide :

- de prendre acte des décisions de la Conférence des Financeurs ;
- d'attribuer des participations d'un montant de 1 443 336 €, détaillées dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231365

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation